



**Le Jura Libre n° 2834 du jeudi 13 décembre 2012**

**Editorial**

**Laurent Girardin**

## **Malitiis non est indulgendum**

L'année qui s'achève a été pour le moins mouvementée sur le front de la Question jurassienne. Entre l'accord du 20 février 2012, salué de toute part comme un modèle de démocratie, et la rebuffade du Grand Conseil bernois du 29 novembre 2012, que de péripéties !

Le dernier épisode en date de ce vaudeville nous a été fourni le 4 décembre dernier par la commission du Grand Conseil bernois chargée de réviser la loi sur le statut particulier du Jura-Sud qui a souhaité tenir compte de l'adoption de la motion Blanchard-Hadorn. Elle introduira un nouvel article dans le projet de loi stipulant que la procédure destinée à régler la Question jurassienne doit se limiter à un seul scrutin régional. Au panier ! le vote communaliste soutenu à la fois par le Conseil du Jura berné et par une nette majorité de la députation francophone.

Cette commission, composée de neuf alémaniques et de huit francophones, comporte onze représentants de droite avec une forte présence de membres issus de la coalition réfractaire UDC-PBD-UDF. Le résultat est donc sans surprise en dépit des efforts déployés par son président, le député évangéliste d'Eschert Patrick Gsteiger. Pour rappel, ce dernier s'était déclaré « assommé » par l'adoption de la motion Blanchard-Hadorn et avait ajouté : « La motion a pour but de ralentir le processus, voire de le bloquer. Je suis étonné que l'UDC s'oppose à l'expression de la démocratie. »

La Grand Conseil bernois devra se prononcer sur ce projet de révision de la loi sur le statut particulier durant la session qui se déroulera entre le 21 et le 31 janvier 2013. Les parlementaires du Grosskanton continueront-ils à jouer avec le feu ? Persisteront-ils à bafouer la volonté de leur minorité francophone ? Pour reprendre les termes d'un président très médiatique de club de football helvétique, nous dirons : « Seul l'avenir nous dira ce qui se passera dans le futur »...

Toutefois, l'exécutif bernois a toujours clamé vouloir respecter ses engagements envers le Gouvernement jurassien. Refuser aux communes du Jura-Sud la garantie qu'une requête en vue de leur détermination ultérieure ne se heurtera pas à une fin de non-recevoir serait non seulement inconvenant mais frapperait l'accord du 20 février 2012 de nullité.

En arriverons-nous à ce dénouement ? Les députés bernois ont un mois devant eux pour réfléchir et ne pas jeter près de vingt ans de négociations dans les poubelles de l'histoire. Ils ont un mois devant eux pour méditer et faire preuve de respect et de considération à l'égard de leur minorité francophone. En commettant un déni de démocratie, ils porteraient la responsabilité d'un cuisant échec qui rouvrirait les fronts d'une Question jurassienne dont ils ne se débarrasseront jamais par de telles mesquineries. Qu'ils se rassurent, nous serons là pour le leur rappeler. « Malitiis non est indulgendum » (il ne faut montrer aucune indulgence envers ceux qui sont de mauvaise foi). Bonne année 2013 !